

Comité Technique Ministériel du 4 juillet 2016

PLF 2017 : Les ministres se dévoilent !

L'ensemble des fédérations a été présent à l'ouverture du Comité Technique, présidé par Monsieur De Jehowsky, Secrétaire Général des ministères économiques et financiers.

Le processus d'élaboration du Projet de Loi de Finances 2017 n'est pas encore arrivé à son terme et sera définitivement présenté fin septembre, mais en réponse à une forte demande de **FO Finances**, le Président de séance a enfin dévoilé les premières orientations pour les ministères de Bercy.

Sans surprise, nos ministres s'inscrivent dans la « maîtrise des dépenses publiques » décidée au niveau gouvernemental, mais pour « consolider les missions » et face à la « situation des conditions de travail », plusieurs critères amènent à une « **inflexion significative sur le nombre de suppressions d'emplois, qui sera nettement inférieur à celui des années précédentes** ». Ces critères sont la mise en œuvre du prélèvement à la source, la spécificité de la DGCCRF et la lutte contre le terrorisme.

En outre, l'Agence anti-corruption prévue dans la loi Sapin 2 (effectifs prévus de 60 à 70) se concrétisera en partie par des créations nettes d'emplois.

Il a également précisé que « la masse salariale intégrera la revalorisation de la valeur du point d'indice et les mesures prévues dans PPCR ».

Enfin, au titre des moyens de fonctionnement, les priorités seraient axées sur l'informatique et l'action sociale.

Pour **FO Finances**, ces premières orientations budgétaires, non chiffrées, sont loin d'être à la hauteur des attentes et des besoins des personnels.

Les suppressions d'emplois vont se poursuivre, même si le président de séance esquisse une décélération de leur nombre.

Dans l'état actuel des services seul, au minimum, un moratoire pourrait apporter une bouffée d'oxygène aux agents !

Quant à la masse salariale, il serait un comble que ces derniers s'autofinancent la revalorisation de leur

traitement (bloqué depuis 6 ans !) et les mesures PPCR ! Pour l'action sociale, fort de l'expérience de l'an passé (amputation en dernière minute de 30m d'€ de crédits), la prudence incite **FO Finances** à attendre la présentation officielle du PLF 2017 !

FO Finances poursuivra son action tout l'été précédant l'officialisation de ce PLF, en interpellant les ministres et toutes les autorités compétentes pour les convaincre de la nécessité de donner les moyens aux services d'assumer l'ensemble des missions de façon optimale, ce qui passe en priorité par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Après une suspension de séance, le Comité Technique a abordé l'ordre du jour, en l'absence de la CGT et de Solidaires.

Projet de décret et d'arrêté relatif au Conseil Général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET).

Le projet de décret est dans la continuité de la démarche entreprise en 2011 d'intégration des écoles des mines, à l'exception de celle de Paris, dans l'Institut Mines Télécom (IMT) à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le but de bénéficier du statut d'EPSCP (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

La fusion des écoles et la création de l'établissement unique représentent, pour les écoles des mines, l'opportunité d'une meilleure visibilité dans le paysage universitaire français, mais aussi international, en profitant du prestige de l'Institut Mines Télécom.

Les écoles des mines perdent, certes, leur entité juridique, mais les statuts modifiés de l'IMT leur laisseront une plus grande autonomie.

Les représentants du personnel de toutes les écoles des mines ont été consultés (à la demande du ministre alors qu'il n'en avait pas l'obligation) et, à part Mines Paris, les votes ont été favorables à la quasi-unanimité.

FO Finances a voté pour ce projet de décret.

Projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans les ministères économiques et financiers.

Le texte présenté est un complément au décret paru au niveau de la Fonction Publique en février dernier. Un groupe de travail en date du 30 mai a précédé cette présentation au CTM.

Si la demande est forte depuis bien longtemps dans certains services pour la mise en œuvre du télétravail, **FO Finances** n'est pas dupe du moment choisi par l'administration pour porter ce texte.

Le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) n'a pas caché que le télétravail s'intégrait dans « *la boîte à outils* » de la gestion des ressources humaines dans le cadre de la réforme territoriale.

FO Finances a déploré que les agents de la DGCCRF, exerçant dans les DD(CS)PP, soient exclus du dispositif, puisque devant s'intégrer dans un arrêté spécifique pris dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI).

En contradiction avec la modification du décret d'organisation des DIRECCTE, qui vient de paraître au Journal Officiel, le président s'est engagé à réexaminer la question avec le SGG.

Le télétravail pourra être autorisé en fonction de l'activité de l'agent. L'arrêté exclut les activités qui « *exigent une présence physique effective dans les locaux de l'administration* » ou qui « *sont exercés hors des locaux de l'administration, notamment pour celles nécessitant une présence sur les lieux de contrôle* ».

L'installation devra être adaptée aux contraintes technologiques et particulièrement de sécurité informatique imposées par l'administration. Cette dernière se refuse dans le même temps de prendre en charge le moindre coût de cette installation.

FO Finances a revendiqué une compensation qui pourrait prendre la forme d'une indemnité forfaitaire.

FO Finances a obtenu en séance le retrait d'un article qui évoquait le travail à distance dans des locaux du ministère aménagés à cet effet, ce qui n'est pas au sens strict du télétravail.

Les fédérations présentes ont validé ce projet d'arrêté.

Projet de décision relative aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans les ministères économiques et financiers.

Cette décision est la déclinaison d'un décret Fonction Publique du 4 novembre 2014.

Son objectif est de permettre aux organisations syndicales des directions de Bercy, mais également aux fédérations, de diffuser leurs informations via des listes de diffusion permettant de s'adresser à l'ensemble des agents.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions avec le Secrétariat Général.

FO Finances a, là encore, déploré que cette décision exclut les agents affectés dans les DREAL, DDI et DIRECCTE. Si la raison technique peut se concevoir, elle réduit considérablement l'objectif initial pour les fédérations.

FO Finances a largement fait évoluer le texte tout au long de la concertation et a encore permis l'intégration d'amendements en séance, en particulier sur l'assistance technique apportée par les services compétents du Secrétariat Général et des

directions de Bercy.

A la demande de **FO Finances**, il a bien été précisé dans le rapport de présentation que cette décision « *n'a pas vocation à remettre en cause les dispositifs de communication électronique déjà existants au sein des syndicats au bénéfice de leurs propres abonnés* ».

Une concertation directionnelle va s'engager à la rentrée pour la mise en œuvre de cette décision.

FO Finances s'est abstenue sur ce projet en raison de son champ d'application limité et de la complexité du dispositif pour les fédérations.

Plan managérial de l'encadrement supérieur

Dans une circulaire de juin 2015, relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique de l'État, le Premier Ministre a demandé à chaque ministère d'élaborer un plan managérial.

Ce document, présenté pour information au CTM, décline 12 engagements avec une annexe intitulée « *Compétences attendues d'un manager* » !!

**Le télétravail
pourra être
autorisé
en fonction
de l'activité de
l'agent**

Beaucoup d'agents, et pas seulement de l'encadrement supérieur, auraient pu donner un avis précieux sur le sujet, tout comme les fédérations totalement écartées de la concertation !

Questions diverses

Port d'arme hors service et anonymisation des procédures pour les agents des douanes

Dans le contexte actuel, en particulier après les assassinats des deux policiers dans les Yvelines, **FO Finances** a interpellé le président de séance sur ces deux points.

La Direction des douanes a réaffirmé son opposition au port d'arme hors service pour les agents des douanes. De même, la force probante de certaines procédures douanières ne peut à ce stade permettre leur anonymisation. Toutefois, des contacts avec le ministère de la justice sont en cours.

RIFSEEP

Une réunion doit avoir lieu prochainement au niveau de la Fonction Publique pour les derniers arbitrages. Pour la Directrice des Ressources Humaines, Mme Braun Lemaire, les exemptions seraient rares, au mieux les corps de la DGFIP, de la DGDDI, de la DGCCRF et de la DGE pourraient bénéficier d'un report de la mise en œuvre du dispositif (prévue au 1^{er} janvier 2017). Cette réponse est en recul par rapport à de précédents échanges directionnels (en particulier à la DGE et à la DGDDI)

FO Finances revendique la non application du RIFSEEP pour l'ensemble des corps des ministères économiques et financiers.

PPCR catégorie A

FO Finances s'est élevée, tant sur la forme que sur le fond, contre la présentation de la nouvelle grille des agents de la catégorie A à la DGFIP. Alors que les textes statutaires devront être inscrits à l'ordre du jour d'un prochain CTM, cette direction, sous couvert du seul aval de la DGAFP, profite de PPCR pour changer fondamentalement la doctrine d'emploi avec des conséquences particulièrement négatives pour le déroulement de carrière des personnels concernés et sur les indices terminaux de leur grade.

Preuve que ce dossier présente à l'évidence un problème, les fédérations pro et anti PPCR se sont retrouvées sur la même position pour dénoncer l'attitude de la DGFIP sur ce dossier !

Quant au projet de la DGDDI, il est toujours à l'expertise, ce qui n'est pas pour rassurer !

Dossier ZUS

Interpellé sur la prescription quadriennale, le Secrétariat Général reste sur ses positions dans l'attente des jugements à venir. Il a toutefois précisé que la date d'effet est celle du jour de dépôt de la demande et que les dossiers des agents retraitables sont examinés en priorité.

FO Finances a fait remarquer que le recensement n'a toujours pas commencé à la DGE. En réponse, il a été indiqué que les dossiers individuels étaient partis au MEDDE, d'où les difficultés rencontrées !

Enquêteurs de l'INSEE

Suite à l'interpellation par courrier de trois fédérations, dont **FO Finances**, concernant la circulaire de gestion des enquêteurs, Monsieur Bayet, Secrétaire Général de l'INSEE s'est engagé à réunir de nouveau les représentants des personnels de cette direction, en présence d'un représentant de la DRH des ministères.

Depuis de longs mois, FO Finances sollicite les ministres afin qu'ils dévoilent leurs orientations budgétaires pour l'année 2017. Les premières réponses apportées à ce Comité Technique permettent de ne pas se retrouver devant le fait accompli fin septembre quand, le gouvernement présentera l'ensemble du Projet de Loi de Finances.

La prudence demeure de mise sur des propos qui à ce stade ne se traduisent pas par des données chiffrées précises.

La poursuite des suppressions d'emplois, même si elles sont annoncées à un niveau inférieur que les années précédentes, n'est certainement pas à la hauteur de la situation des services économiques et financiers.

Comme FO Finances l'a annoncé dans sa déclaration liminaire, il ne saurait être question d'accepter une telle situation sans devoir apporter des propositions d'action aux personnels.

FO Finances prendra contact avec ses partenaires syndicaux dans les prochaines semaines pour envisager les suites à donner.